

FLASH INFOS

20 octobre 2014

Promotion des attachés hors classe

Le nombre de promouvables au nouveau grade « d'attaché hors classe » s'élevait à **316** agents au titre des années 2013 et 2014, dont 86 chefs de mission ou équivalents et 230 attachés principaux qui justifiaient de 5 années de « fonctions spécifiques ».

142 agents ont été proposés et **92 agents** ont été promus à la hors classe. Comme le prédisait la CGC, une grande majorité des promus provient du « vivier » des chefs de missions (67 promus, soit 73% de la promotion), la promotion de ce vivier étant à peu près neutre du point de vue budgétaire.

Parmi les 25 attachés principaux promus, 13 d'entre eux se trouvaient au dernier échelon du grade, 11 ont atteint 60 ans ou plus en 2014 quand seulement 3 ont moins de 50 ans. Autant dire que cette promotion s'apparente à une « promotion retraite » pour une partie des attachés principaux. Quant à la promotion à la Hors échelle A, les 20 promus sont tous chefs de mission, dont seulement deux d'entre eux se trouvaient au 7^{ème} échelon du statut d'emploi. Enfin, 11 collègues exercent leurs fonctions en dehors de l'Ile de France.

Au total, cette promotion reste contrainte par des impératifs d'économie en ces temps d'austérité. Reste que cet exercice laisse un goût amer à nombre de collègues.

D'abord parce que les **critères de sélection des « promouvables »** ne sont pas clairs et ne correspondent pas aux « fonctions spécifiques » telles que listées dans l'arrêté pris par Bercy. Le fait de privilégier le « positionnement » d'un agent dans un organigramme ne saurait suffire, car ce critère ne permet pas de prendre en compte les postes isolés, par exemple dans les DIRECCTE, lorsqu'un attaché principal a la charge du développement économique pour un département autre que celui du chef-lieu de la région et qu'il a ainsi le préfet pour interlocuteur. La CGC invite les collègues qui s'estiment exclus à tort de la liste des promouvables à présenter un recours gracieux auprès de la DRH, voire auprès de la CAP si le désaccord persiste.

Enfin, c'est pour l'instant le flou le plus total en ce qui concerne **le recyclage des 67 emplois de chef de mission devenus vacants** du fait de la promotion de leurs titulaires. Vont-ils échouer dans un « pot commun » (où ils risquent d'être "congelés") ? En tout état de cause, la CGC demande l'équité en ce qui touche la répartition de ces emplois entre les directions et que la nomination de nouveaux attachés principaux sur ces emplois vacants ne soit pas différée.